

**PROPOSITION
DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°009_2024

SÉANCE DU 15 MARS 2024

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 8
Nombre de procuration : 2
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie, sous la présidence du maire Marie-Pierre DRAIN.

Présents : Mme DRAIN Marie-Pierre, Mme SIMOES Sandrina, M. ZANARDI Guy, M. CLAUDE Jean-François, M. GIRAUD Guillaume, M. HOFMANN Bernd, Mme MICOUD Marion, M. SIONNEAU Philippe

Procurations :

M. CAUCHARD Jacques donne procuration à M. GIRAUD Guillaume

Mme Elise CHAFKI donne procuration à Mme SIMOES Sandrina

Absents excusés : M. CAUCHARD Jacques, Mme Elise CHAFKI

Absents : Myriam PASCALE,

Secrétaire de séance M. CLAUDE Jean-François

OBJET : Vote des subventions versées au titre du budget 2024

Madame La Maire expose au Conseil qu'à l'occasion du vote du budget primitif communal 2024, un montant est prévu aux comptes réservés aux dépenses des subventions versées aux associations et/ou à des établissements scolaires.

Pour le paiement de ces subventions, il convient d'en établir le détail et d'examiner les demandes parvenues à ce jour en mairie.

Madame La Maire donne lecture des courriers des demandeurs et des montants sollicités.

Le Conseil municipal, après examen des requêtes et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide d'accorder une subvention à :

- Sou des écoles RPI : 500€
- APECIMM : 100€
- Comité des fêtes : 800€
- Décoration Lalleysiennes (pour l'EVT) : 300€
- Musique en Obiou : 100€
- Skieur du Mont aiguille : 50€
- Les amis de Vaulserre : 150€
- ADMR Clelles : 500€
- Souvenir Français : 50€

Le conseil municipal charge Madame la Maire d'inscrire les crédits votés au budget primitif communal de 2024.

**Fait et délibéré en mairie, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

**POUR COPIE CONFORME
La Maire, Marie-Pierre DRAIN**

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE.

Transmise à la Préfecture le 21/03/2024

Publiée le 21/03/2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME.

La Maire, Marie-Pierre DRAIN